



14ème législature

Question N° : 95313	De M. Jacques Myard (Les Républicains - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > anglicisation.
Question publiée au JO le : 26/04/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur un championnat automobile qui se tient à Paris le 23 avril 2016 dont les organisateurs font peu de cas du respect de la langue française. On peut lire, en effet, sur les barrières installées sur l'esplanade des Invalides des mentions, toutes sans exception en anglais, comme « *single-seater car race* » ou « *drive the future* ». Il est ainsi regrettable que ce championnat de voitures 100 % électriques qui se veut respectueux de l'environnement n'ait pas le même souci concernant le respect de la langue française. Cet affichage rédigé dans le sabir international n'est qu'une illustration des nombreuses infractions que l'on peut constater à la « loi Toubon ». Il s'agit, en outre, d'une violation directe de l'exigence constitutionnelle que pose l'article 2 de la loi fondamentale française, selon laquelle « la langue de la République est le français ». M. le député rappelle que la plus glorieuse des voitures électriques qui a franchi, le 29 avril 1899, sur la route d'Achères près de Maisons-Laffitte, la première, les 100 kilomètres à l'heure s'appelait « la Jamais contente » et qu'au vu du spectacle affligeant de cet affichage en globish déployé sur l'esplanade des Invalides, elle en a court-circuité ses batteries. Il lui demande, en conséquence, de faire respecter les dispositions législatives sur l'usage de la langue française lors de manifestations qui se tiennent en France avant que les Français en colère ne le fassent eux-mêmes par la force.